



Numérique et droit du travail : droit à la déconnexion

1 jour

21 juin 2021 - 9h00-12h30 / 13h30-17h00

INTERVENANT : Catherine AUDIAS,
Consultante-Formatrice

PUBLIC(S), PREREQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :

Formation ouverte à toute personne Directeurs, Responsables des Ressources Humaines
Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. **N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels** à l'adresse mail suivante : m.babela@uriopss-hdf.fr

TARIF : 250 €

LIEU : URIOPSS HDF – ARRAS ou à distance

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.
Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun
- Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

CAPACITE MAXIMUM :

8 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Connaître la réglementation en termes de droit à la déconnexion
- Elaborer une charte de régulation des usages numériques spécifique
- Connaître le cadre légal des outils numériques
- Anticiper le risque pénal et civil

DEROULE DE FORMATION :

- Le nouveau droit à la déconnexion
 - Définition du droit à la déconnexion
 - Cadre légal : la négociation d'un accord ou la rédaction d'une charte
 - La mise en place du télétravail
 - Les outils et les conditions de mise en œuvre
- Les outils électroniques et la surveillance des salariés
 - Contrôle et surveillance des salariés
 - Objet et limite du contrôle
 - Utilisation du matériel de la structure
 - Le cadre disciplinaire
- Cette formation intègre les éléments RGPD en lien avec les droits à la déconnexion